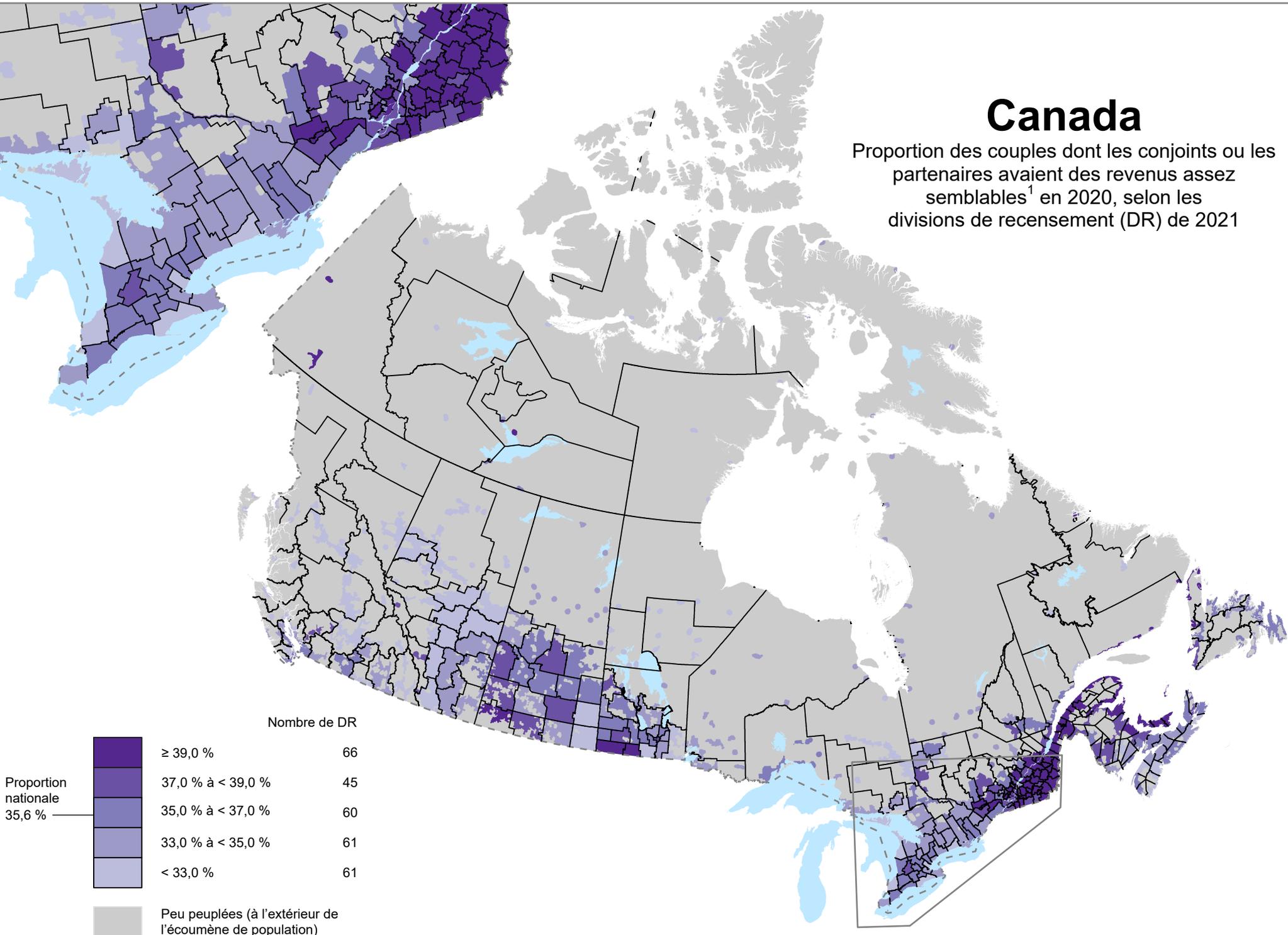


Canada

Proportion des couples dont les conjoints ou les partenaires avaient des revenus assez semblables¹ en 2020, selon les divisions de recensement (DR) de 2021



1. On considère que les conjoints ou partenaires ont des revenus assez semblables lorsque chacun des deux touche plus de 40 % du revenu total combiné du couple en 2020.

